

Emetteur \_\_\_\_\_ Direction de la Communication et de l'Information

Date \_\_\_\_\_ 29 mai 2020

Objet : \_\_\_\_\_ **Commission permanente**

## Temps forts de la commission permanente du 29 mai 2020

**Après s'être réunis une fois par semaine par visio-conférence pendant 2 mois, les élus du Département reprennent les commissions en présentiel. Ce vendredi 29 mai 2020 à 10h, une partie des conseillers départementaux s'est réunie dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département pour la commission permanente, sous la présidence de Marc Gaudet. Soutien aux TPE, lutte contre la désertification médicale, développement de l'action culturelle de proximité et valorisation du patrimoine étaient au cœur des débats.**

### **1,5 M€ en soutien aux TPE face à la crise**

Afin de venir en aide aux Très Petites Entreprises, durement touchées pendant la crise sanitaire, le Département a voté une aide d'urgence solidaire, pour préserver les commerces de proximité et artisans essentiels au quotidien des Loirétains, et les emplois qui en découlent. Ainsi, le Département doublera le versement décidé par les EPCI aux TPE de leur territoire en grande difficulté. Le mécanisme est souple et simple : une seule instruction par les collectivités locales, un seul dossier à déposer par les entreprises. Les entreprises bénéficient d'une enveloppe de 3 millions d'euros, dont 1,5 millions d'euros du Département.

### **Le Département agit pour la démographie médicale**

Afin de lutter contre la désertification médicale, le Département du Loiret attribue 15 000 € chacun à 3 médecins généralistes et 1 sage-femme. Cette aide financière permettra à ces professionnels de la santé l'achat de matériel professionnel en vue de leur installation dans le Loiret. À travers cette aide, ces derniers s'engagent à exercer pendant une durée minimale de 5 ans sur le territoire.

### **Près de 80 000 € en faveur de la sauvegarde et la valorisation du patrimoine**

Soucieux de la préservation de son patrimoine culturel, le Département du Loiret contribue depuis de nombreuses années à soutenir les actions de restauration du patrimoine bâti. Ainsi, le Loiret accorde une subvention de 24 000 € à la Fondation du patrimoine pour ses actions en faveur des propriétaires de patrimoine non protégé. Le Château de La Ferté-Saint-Aubin bénéficie quant à lui d'une subvention de près de 50 000 € pour des actions de restauration de l'édifice.

### **Le Loiret encourage l'action culturelle de proximité**

Près de 30 000 € ont été attribués à des communes et Communautés de communes, œuvrant en faveur de l'action culturelle sur le territoire. Pour exemple, la commune d'Amilly a reçu une aide financière de 20 000 € pour la programmation artistique et culturelle du Centre d'Art Contemporain des Tanneries. La Communauté des communes Giennoises bénéficie quant à elle d'une subvention de 2 000 € pour l'organisation d'un festival de l'humour du 9 au 11 octobre 2020.

### **Près de 40 000 € en faveur de la valorisation des milieux aquatiques**

Le Département du Loiret a accordé une aide financière de près de 40 000 € à 5 structures agissant pour préserver la ressource en eau et en garantir la qualité. À titre d'exemple, l'Epave du Bassin de Loing bénéficie d'une aide financière de plus de 17 000 € pour l'entretien de la végétation des berges sur une partie du bassin versant du Solin, du Puiseaux, de la Bezonde et du Loing.

La prochaine commission permanente se tiendra le vendredi 10 juillet 2020.

Contact presse :  
Cassandre Germain  
02 38 25 43 93  
06 37 99 23 20  
cassandre.germain@loiret.fr